



SUD
BASKET BALL

REGLEMENTS SPORTIFS
SENIORS FEMININS ET MASCULINS
SAISON 2024-2025

CATEGORIE SENIOR FEMININE PRE-NATIONALE (PNF)

ARTICLE 1: EQUIPES PARTICIPANTES

- Les équipes descendantes des divisions supérieures ;
- Les équipes maintenues en division PNF de la saison précédente, selon le règlement ;
- Les équipes issues des championnats de Régionale Féminine 2 ;
- Les équipes éventuellement repêchées.

Nota Bene : Dans l'éventualité d'un « exempt », celui-ci n'est pas considéré comme une équipe et ne compte pas dans le nombre de descentes.

ARTICLE 1.1: DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les équipes sont réparties en 1 poule de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour.

ARTICLE 1.2: ATTRIBUTION DU TITRE DE CHAMPION

Le titre de Champion Régional PNF sera attribué à l'équipe victorieuse du championnat.

ARTICLE 1.3: ACCESSION ET RELEGATION

Voir annexe « Tableau de montées et descentes pour la saison 2024/2025 ».

ARTICLE 1.4: REGLES DE PARTICIPATION

- Nombre de joueur sur la feuille de marque : 7 minimum / 12 maximum
- Type de licences autorisées (maximum) :
 - Licence A : 12 au plus
 - Licence C1 ou T ou OCAST/1CAST : 3 au plus (le cumul des licences C1 et T ne peut excéder 3)
 - Licence C2 : 0
 - Licence ASP : 0
 - Licence OC : Sans limite
- Couleurs de licences autorisées :
 - Couleur blanche : Sans limite
 - Couleur Verte : Sans limite
 - Couleur Jaune (JN) et/ou Orange (ON) : Seules les deux combinaisons suivantes sont autorisées (2 JN + 0 ON) ou (1 JN + 1 ON)

ARTICLE 1.5: HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées au dimanche à 15h00

ARTICLE 1.6: SALLE

Les rencontres doivent se dérouler dans une salle classée H2

ARTICLE 1.7: OBLIGATIONS SPORTIVES

Les obligations sportives sont :

- 1 Equipe réserve sénior féminine ou 1 équipe U18 Féminines terminant son championnat.
- Deux équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U18 à U11) terminant leur championnat. L'équipe U18F ne pouvant compter qu'une seule fois dans les obligations.

Nota Bene : Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.

ARTICLE 1.8: SURCLASEMENT

Se référer au Tableau des surclassements FFBB – Saison 2024/2025

ARTICLE 1.9: CAS NON PREVU

Tout cas non prévu sera traité par le Bureau Directeur Régional

CATEGORIE SENIOR FEMININE

DIVISION 2 (RF2)

ARTICLE 2: EQUIPES PARTICIPANTES

- Les équipes descendantes de PNF
- Les équipes maintenues en division RF2 de la saison précédente, selon le Règlement
- Les équipes issues des divisions inférieures.
- Les équipes éventuellement repêchées.

Nota Bene : Dans l'éventualité d'un « exempt », celui-ci n'est pas considéré comme une équipe et ne compte pas dans le nombre de descentes.

ARTICLE 2.1: DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les équipes sont réparties en 2 poules de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour.

A l'issue de la Phase de championnat, les équipes classées à la 1^{ère} et, à la 2^{ème} place de chaque poule participent aux ½ finales (1A/2B – 1B/2A) puis à la finale régionale RF2.

ARTICLE 2.2: ATTRIBUTION DU TITRE DE CHAMPION

Le titre de Champion Régional RF2 sera attribué à l'équipe victorieuse de la finale RF2. Si le nombre de montées est impair, on s'appuie sur le classement inter-poule.

ARTICLE 2.3: ACCESSION ET RELEGATION

Voir annexe « Tableau de montées et descentes pour la saison 2024/2025 », en s'appuyant sur le classement inter-poules (Toutes division RF2) si nécessaire.

ARTICLE 2.4: REGLES DE PARTICIPATION

- Nombre de joueur sur la feuille de marque : 7 minimum / 12 maximum
- Type de licences autorisées (maximum) :
 - Licence A : 12 au plus
 - Licence C1, C2 ou T : 3 au plus (le cumul des licences C1, C2 et T ne peut excéder 3)
- Couleurs de licences autorisées :
 - Couleur blanche : Sans limite
 - Couleur Verte : Sans limite
 - Couleur Jaune (JN) et/ou Orange (ON) : Seules les trois combinaisons suivantes sont autorisées (3 JN + 0 ON) ou (2 JN + 1 ON) ou (1 JN + 2 ON)

ARTICLE 2.5: HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées au dimanche à 15h00

ARTICLE 2.6: SALLE

Les rencontres doivent se dérouler dans une salle classée H2

ARTICLE 2.7: OBLIGATIONS SPORTIVES

Les obligations sportives sont :

- Deux équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U18 à U11) terminant leur championnat. L'équipe U18F ne pouvant compter qu'une seule fois dans les obligations.

Nota Bene : Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.

ARTICLE 2.8: SURCLASEMENT

Se référer au Tableau des surclassements FFBB – Saison 2024/2025

ARTICLE 2.9: CAS NON PREVU

Tout cas non prévu sera traité par le Bureau Directeur Régional

CATEGORIE SENIOR MASULINE PRE-NATIONALE (PNM)

ARTICLE 3: EQUIPES PARTICIPANTES

- Les équipes descendantes des divisions supérieures ;
- Les équipes maintenues en division PNM de la saison précédente, selon le Règlement ;
- Les équipes issues des championnats de Régionale Masculine 2 ;
- Les équipes éventuellement repêchées.

Nota Bene : Dans l'éventualité d'un « exempt », celui-ci n'est pas considéré comme une équipe et ne compte pas dans le nombre de descentes.

ARTICLE 3.1: DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

- Phase 1 : Les équipes sont réparties en 2 poules de 8 équipes disputant des rencontres sous format « aller-retour ». A l'issue de la saison régulière, les équipes classées de la 1^{ère} et à la 4^{ème} place de chaque poule sont qualifiées pour la Phase 2 Poule « accession ». Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place participeront à la phase 2 – « Play Downs ».
- Phase 2 « Play Downs » : Les équipes qualifiées pour la poule Play Down sont regroupées dans une poule unique de 8 équipes disputant des rencontres aller-retour ; Les équipes issues de la même poule initiale ne rencontrant pas mais conservent les résultats de la poule initiale.
- Phase 2 « Play Accession » : Les équipes qualifiées pour la poule Accession sont regroupées dans une poule unique de 8 équipes disputant des rencontres aller-retour ; Les équipes issues de la même poule initiale ne rencontrant pas mais conservent les résultats de la poule initiale.

ARTICLE 3.2: ATTRIBUTION DU TITRE DE CHAMPION

Le titre de Champion Régional PNM sera attribué à l'équipe victorieuse de la poule « Accession ».

ARTICLE 3.3: ACCESSION ET RELEGATION

Voir annexe « Tableau de montées et descentes pour la saison 2024/2025 ».

ARTICLE 3.4: REGLES DE PARTICIPATION

- Nombre de joueur sur la feuille de marque : 7 minimum / 12 maximum
- Type de licences autorisées (maximum) :
 - Licence A : 12 au plus
 - Licence C1 ou T ou OCAST/1CAST : 3 au plus (le cumul des licences C1 et T ne peut excéder 3)
 - Licence C2, ASP : 0
 - Licence OC : Sans limite
- Couleurs de licences autorisées :
 - Couleur blanche, verte : Sans limite
 - Couleur Jaune (JN) et/ou Orange (ON) : Seules les deux combinaisons suivantes sont autorisées (2 JN + 0 ON) ou (1 JN + 1 ON)

ARTICLE 3.5: HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées au samedi à 20h00

ARTICLE 3.6: SALLE

Les rencontres doivent se dérouler dans une salle classée H2

ARTICLE 3.7: OBLIGATIONS SPORTIVES

Les obligations sportives sont :

- 1 Equipe réserve sénior masculine et deux équipes de jeunes masculines de catégories différentes (U20 à U11) terminant les championnats dans lesquels elles sont engagées.
- Une équipe U20 peut être considérée comme une équipe réserve, mais il faudra une équipe engagée dans les championnats jeunes masculins en plus.

Nota Bene : Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.

ARTICLE 3.8: SURCLASEMENT

Se référer au Tableau des surclassements FFBB – Saison 2024/2025

ARTICLE 3.9: CAS NON PREVU

Tout cas non prévu sera traité par le Bureau Directeur Régional

CATEGORIE SENIOR MASULINE

DIVISION 2 (RM2)

ARTICLE 4: EQUIPES PARTICIPANTES

- Les équipes descendantes des divisions supérieures ;
- Les équipes maintenues en division RM2 de la saison précédente, selon le Règlement ;
- Les équipes issues des championnats de Régionale Masculine 3 ;
- Les équipes éventuellement repêchées.

Nota Bene : Dans l'éventualité d'un « exempt », celui-ci n'est pas considéré comme une équipe et ne compte pas dans le nombre de descentes.

ARTICLE 4.1: DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

- Phase 1 : Les équipes sont réparties en 2 poules de 11 équipes disputant des rencontres sous format « aller-retour ». A l'issue de la Phase 1, les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place de chaque poule intègrent la Phase 2.
- Phase 2 « ½ Finales » : Les demi-finales se disputeront sous un format « match sec » sur le terrain du mieux classé de la Phase 1. Le 1er de la poule A affrontera le 2eme de la poule B. Le 1er de la poule B affrontera le 2eme de la poule A. Les vainqueurs des demi-finales seront qualifiés pour la finale.
- Phase 2 « Finale » : La finale se déroulera sur un terrain neutre sous un format de « match sec » le week-end de l'ensemble des finales régionales.

ARTICLE 4.2: ATTRIBUTION DU TITRE DE CHAMPION

Le titre de Champion Régional RM2 sera attribué à l'équipe victorieuse de la finale

ARTICLE 4.3: ACCESSION ET RELEGATION

Voir annexe « Tableau de montées et descentes pour la saison 2024/2025 », en s'appuyant sur le classement inter-poules (Toutes division RM2) si nécessaire.

ARTICLE 4.4: REGLES DE PARTICIPATION

- Nombre de joueur sur la feuille de marque : 7 minimum / 12 maximum
- Type de licences autorisées (maximum) :
 - Licence A : 12 au plus
 - Licence C1 ou C2 ou T : 3 au plus (le cumul des licences C1 et T ne peut excéder 3)
- Couleurs de licences autorisées :
 - Couleur blanche, verte : Sans limite
 - Couleur Jaune (JN) et/ou Orange (ON) : Seules les trois combinaisons suivantes sont autorisées (3 JN + 0 ON) ou (2 JN + 1 ON) ou (1 JN + 2 ON)

ARTICLE 4.5: HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées au samedi à 20h00

ARTICLE 4.6: SALLE

Les rencontres doivent se dérouler dans une salle classée H2

ARTICLE 4.7: OBLIGATIONS SPORTIVES

Les obligations sportives sont :

- Deux équipes de jeunes de catégories différentes (U20 à U11) engagées en championnat masculin et les terminant.

Nota Bene : Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.

ARTICLE 4.8: SURCLASEMENT

Se référer au Tableau des surclassements FFBB – Saison 2024/2025

ARTICLE 4.9: CAS NON PREVU

Tout cas non prévu sera traité par le Bureau Directeur Régional

CATEGORIE SENIOR MASULINE

DIVISION 3 (RM3)

ARTICLE 4: EQUIPES PARTICIPANTES

- Les équipes descendantes de RM2 ;
- Les équipes maintenues en division RM3 de la saison précédente, selon le Règlement ;
- Les équipes issues des divisions inférieures ;
- Les équipes éventuellement repêchées.

Nota Bene : Dans l'éventualité d'un « exempt », celui-ci n'est pas considéré comme une équipe et ne compte pas dans le nombre de descentes.

ARTICLE 4.1: DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

- Phase 1 : Les équipes sont réparties en 3 poules de 12 équipes disputant des rencontres sous format « aller-retour ». A l'issue de la Phase 1, les équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule intègrent la Phase 2. Le meilleur 2^{ème} au ranking est également qualifié pour la Phase 2, ce que porte le nombre de qualifié à 4 équipes.
- Phase 2 « ½ Finales » : Les demi-finales se disputeront sous un format « match sec » sur le terrain du mieux classé de la Phase 1. Les vainqueurs des demi-finales seront qualifiés pour la finale.
- Phase 2 « Finale » : La finale se déroulera sur un terrain neutre sous un format de « match sec » le week-end de l'ensemble des finales régionales.

ARTICLE 4.2: ATTRIBUTION DU TITRE DE CHAMPION

Le titre de Champion Régional RM3 sera attribué à l'équipe victorieuse de la finale

ARTICLE 4.3: ACCESSION ET RELEGATION

Voir annexe « Tableau de montées et descentes pour la saison 2024/2025 », en s'appuyant sur le classement inter-poules (Toutes division RM3) si nécessaire.

ARTICLE 4.4: REGLES DE PARTICIPATION

- Nombre de joueur sur la feuille de marque : 7 minimum / 12 maximum
- Type de licences autorisées (maximum) :
 - Licence A : 12 au plus
 - Licence C1 ou C2 ou T : 3 au plus (le cumul des licences C1 et T ne peut excéder 3)
- Couleurs de licences autorisées :
 - Couleur blanche, verte : Sans limite
 - Couleur Jaune (JN) et/ou Orange (ON) : Seules les trois combinaisons suivantes sont autorisées (3 JN + 0 ON) ou (2 JN + 1 ON) ou (1 JN + 2 ON)

ARTICLE 4.5: HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées au dimanche à 15h00

ARTICLE 4.6: SALLE

Les rencontres doivent se dérouler dans une salle classée H2

ARTICLE 4.7: OBLIGATIONS SPORTIVES

Les obligations sportives sont :

- Deux équipes de jeunes de catégories différentes (U20 à U11) engagées en championnat masculin et les terminant.

Nota Bene : Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.

ARTICLE 4.8: SURCLASEMENT

Se référer au Tableau des surclassements FFBB – Saison 2024/2025

ARTICLE 4.9: CAS NON PREVU

Tout cas non prévu sera traité par le Bureau Directeur Régional